

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
3 février 2022

Date d'affichage :
17 février 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 10 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Louis RAYNAUD

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2022**

QUESTION N° 29

OBJET : Fonds d'initiatives scolaires : Ecole Maternelle Maurice Genest

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 24 janvier 2022.

L'école maternelle Maurice Genest a un projet de sortie au « vert plateau » à Bellenaves les 16 et 17 Juin 2022. Cela représente 49 élèves des classes de Petite Section/Moyenne Section et Petite Section/Grande Section.

Les élèves observeront la nature au quotidien et lors de sorties à Loubeyrat. Ils travailleront sur l'empreinte de l'homme sur son environnement et se rendront au musée Mandet pour des ateliers visites.

Le coût estimé de ce projet est de 2 467 €, ce qui correspond aux frais d'hébergement avec les repas (1 897 €), de transport (350 €) et d'une animation par classe (220 €).

La coopérative donnerait 500 €. Une participation de 20 € sera demandée aux familles, pour un montant total de 980 €. Des actions diverses seront menées avec l'objectif de récolter 287 €.

Il est proposé de soutenir ce projet en attribuant une subvention d'un montant de 350 € à la coopérative scolaire de l'école Maurice Genest, prélevé sur le Fonds d'initiatives scolaires. Le solde de celui-ci sera alors de 4 650 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 350 € à la coopérative scolaire de l'école Maurice Genest dans le cadre du projet « sortie au vert plateau de Bellenave ».**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 février 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL